

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Projet d'une classe nature pour les élèves de CM2 en juin 2024.

Séance ORDINAIRE

11 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 05 octobre 2023, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

12 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, Nicole GOURMEZ, 2ème adjoint, Francine RICHEZ, 4ème adjoint, Julien GOEMAERE, 5ème adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, Annie WYART.

7 Procurations : René SCAILTEUX à Nicole GOURMEZ
Christophe LEBRUN à Marie-Françoise BUISSET
Pierre CZERIBA à Mr Julien GOEMAERE
Angèle DUPUY à Didier MARÉCHALLE
Chloé GOMANNE à Francine RICHEZ
William LEMAIRE à Christian PECQUEUX
Fabienne DUBUS à Marie-Thérèse DESICY

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

Après plusieurs hivers marqués par un manque de neige en montagne, il vous est proposé de modifier le séjour de « classe de neige » pour nos élèves de CM2 en « classe de découverte ».

35 élèves de CM2 sont susceptibles de partir en 2024 (30 de l'école Jacques Prévert, 5 de l'école Claude Bernard)

Les élèves de CM2 ne souhaitant pas participer au séjour, auront l'obligation d'être présents à l'école élémentaire.

L'organisation retenue est la suivante :

- Du samedi 15 juin au vendredi 21 juin 2024
- Voyage en bus ou éventuellement en train (mobilité durable, écologique, utilisation de la gare de Busigny, découverte des gares et transports parisiens)

- Séjour en Normandie, à TOURLAVILLE, espace Collignon situé en bord de mer, à 5km de CHERBOURG, département 50, La Manche
- Pension complète
- Le centre a les agréments : Education Nationale, DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)
- Programme des activités : Découverte du milieu marin, voile, cerf-volant, char à voile
- Un accompagnateur pour 6 élèves

Budget du séjour :

Nous souhaitons reconduire la participation financière des parents pour le séjour en 2024, soit :

- 60 € pour un Quotient Familial de 0 à 600 € (QF1).
- 160 € pour un Quotient Familial supérieur à 601 € (QF2).

Sur une base de 35 élèves, le coût à la charge de la commune serait de 16 235,50 € selon le budget prévisionnel ci-dessous, soit 463,87 € par élève.

Il est demandé au conseil municipal de valider l'organisation de la classe découverte ainsi que le budget prévisionnel.

Dépenses engagées juin 2024			Coûts	Recettes
	Participants	Coût unitaire		
Transport			4 375,00 €	
Hébergement/Séjour	35	399,00 €	13 965,00 €	
Activités	35	43,70 €	1 529,50 €	
Accompagnateurs (dont 3 gratuits)	3	322,00 €	966,00 €	

Prévision de recettes				
	Participants	Coût unitaire		
Famille QF 1	10	60,00 €		600,00 €
Famille QF 2	25	160,00 €		4 000,00 €
Participation communale				16 235,50 €

Total			20 835,50 €	20 835,50 €
Coût par élève à la commune				463,87€

Monsieur le maire informe le conseil de la participation possible de l'association des parents d'élèves de Busigny à ce projet à hauteur de 20 € par élève qui viendrait en déduction de la participation des familles.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet, à valider la participation des familles à hauteur de 60 € pour celles dont le quotient familial est inférieur à 600 € (QF1) et à 160 € pour celles dont le quotient familial est supérieur à 601 € (QF2).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le projet de séjour en classe découverte aux conditions proposées, à savoir une

participation communale de 16 325,50 €, une participation des familles de 60 € pour celles dont le quotient familial est inférieur à 600 € (QF1) et à 160 € pour celles dont le quotient familial est supérieur à 601 € (QF2).

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par la transmission
en Sous-Préfecture le 12 octobre 2023
et l'affichage à Busigny le 12 octobre 2023

Le Maire,
Didier MARÉCHALLE

